

N° 81/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 juin 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2024

Objet de la délibération :

Structuration politique
énergétique Loue Lison :
mission d'accompagnement à
l'Audab

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	52
- Absent(e)s :	45
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	12
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-sept juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Marie-Pierre GRANDJEAN par Philippe MARECHAL, Mireille PICARD par Nathalie LAURENT, Joël BOLE par Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR par Sandrine CLADY, Jean-Michel LIEVREMONT par Bernard HUOT-MARCHAND, Yves GAMELON par Claude CURIE, Joëlle MAURICE par Christian MESNIER, Laurent BROCARD par Félix CHOPARD, Patrick SEBILE par Laetitia LABERTERIE, Maxime GROSHENRY par Christophe FAIVRE-PIERRET, Sébastien LAITHIER par Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT par Jean-Claude STADELMANN, Angèle LIME par Sarah FAIVRE

Suppléé(e)s Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e) Laetitia ROGNON, Sylvie LHERITIER, Catherine GRANDJACQUET, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Pascal GOSSE, Jean-Marie DALOZ, Mickael NICOLET, Bernadette FAILLENET, Gaëtan MILLE, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Absent(e)s Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. JACQUOT Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) qui réaffirme le rôle crucial des collectivités locales pour l'aménagement du territoire en donnant aux maires la possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Afin d'apporter une assistance aux communes qui le souhaitent, la CCLL a demandé un appui à l'Audab.

Cette assistance porte sur l'accompagnement à la cartographie des ZAER des communes.

Cet accompagnement se compose de création de cartes identifiants les possibilités maximales de chaque type d'énergie (solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité...), à l'échelle de chaque commune, tout en prenant en compte le travail déjà entrepris par les communes.

Ce dispositif d'accompagnement est éligible au fonds vert.

Plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Accompagnement Audab	19 800 €	
Fonds Vert (80%)		15 840 €
CCLL (20%)		3 960 €
Total	19 800 €	19 800 €

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De confier cette prestation d'accompagnement des communes à l'AUDAB,
- D'autoriser le président à solliciter une demande de subvention fonds vert au titre de l'accompagnement de l'Audab pour cette mission de structuration de la politique énergétique Loue Lison,
- De donner pouvoir au président pour signer tous les documents afférents au dépôt de la demande de subvention puis de la demande de versement.

Fait et délibéré en séance, le 27.06.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

